



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit, le 30 juillet à 18 heures 30 ,

Le conseil municipal de la commune de Rieux Minervois, dûment convoqué le 20 juillet 2018 , s'est réuni en session ordinaire , dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DESTREM , maire.

15 Présents : Mmes et MM Destrem Pierre, Jammes Nelly, Riba Albert, Taillefer Bernadette, Yagues Bernard, Varalda Anne Marie, Durand Jean Régis, Carre Annick , Zoccarato Jeanine, Guilhaumon Jean, Roque Rodrigues Bento, Conte Yohan, Vassal Didier, Destainville Alain

4 Absents : De Crozals Anne, Theret Marion, Cazanave Liliane, Saury Jean Paul

3 procurations : De Mme Theret à Jammes Nelly, de Anne de Crozal à Johan Conte, de Saury Jean Paul à Conte Yohan

Total des membres présents:15 sur 19 (quorum atteint)

Total des membres représentés 18 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que l'assemblée était en majorité pour délibérer, M le Président a déclaré la séance ouvert et invité ses collègues à procéder (art.53, loi du 5 avril 1884) à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Secrétaire : Mme Anne Chavinier a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a accepté

Mme Nelly Jammes , adjointe , a fait la lecture du procès verbal du 10 avril , établi par Mme Bernadette Taillefer.

Le procès verbal est approuvé à la majorité des membres présents par 15 voix pour et 3 voix contre.

Monsieur le président précise que 2 points ont été rajoutés à l'ordre du jour.

- le fond de péréquation des ressources intercommunales de communale sera le point n°11

- le cession de matériel par la société Clear Channel sera le point n° 12

1) Embauche d'un adjoint technique :

L'intéressé remplacera M William Mimart qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2018 .Deux dates peuvent être retenues pour le départ de son recrutement : le 1^{er} septembre 2018 ou le 24 octobre 2018 date de la fin de son contrat d'apprentissage

Le recrutement d'un adjoint technique est approuvé à la majorité des voix et 2 abstentions.

2) Droit de préemption Urbain- ZAE le Pastissié Carcassonne agglo sollicite la délégation du droit de préemption pour la ZAE le Pastissié afin d'avoir une meilleur visibilité des transactions à vocation économique et de garantir une maîtrise foncière.

Les membres du conseil considèrent qu'il n'y a pas de raison valable pour déléguer ce droit de préemption à Carcassonne Agglo à l'unanimité des membres présents et représentés.

3)Coordination de la police intercommunale et des forces de sécurité de l'Etat :

Le principe d'établissement d'une convention avec les forces de sécurité de l'Etat est approuvé à la majorité des voix et une abstention

4)Devis syndicat Intercommunal de Cylindrage : après le constat du mauvais état de certaines voies et

rues , un devis a été sollicité auprès du SIC il est précisé que les travaux devront débuter semaine 34-35 si ces projets sont votés aujourd'hui et feront l'objet d'une coordination avec la cave coopérative en raison des vendanges. Le projet de travaux est adopté à l'unanimité des membre présents et représentés

5) Avancement de grade pour 3 agents techniques : suite à l'avis de la Commission administrative paritaire du 29 mars 2018, 3 agents des services techniques peuvent bénéficier d'un avancement de grade. L'avancement de grade des agents est adopté à la majorité des voix moins 2 abstentions.

6) Règlement général sur la protection des données : suite à la modification de la loi Informatique et Liberté, la communes doit s'assurer qu'elle respecte la nouvelle procédure relative à la protection des données. Le Centre de Gestion de l'Aude propose ce service gratuitement. L'adhésion à la protection des données est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Rétrocession d'une concession du cimetière municipal :

La reprise de la concession est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Acquisition d'une balayeuse : trois prestataires ont été démarchés et ont fournis des devis MM Riba et Yagues ont assisté à une démonstration des 3 machines .Il est rappelé par ailleurs que la mise en place du PAPPH permet un financement par l'agence de l'eau à hauteur de 40 % du prix L'achat de la balayeuse Nilfisk (garantie 3 ans) et d'un contrat de maintenance adapté est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

9)Renouvellement de la machine à affranchir : elle est connectée à une ligne analogique qui est amenée à disparaître et devra être connecté au réseau informatique via une connection RJ45. Le renouvellement tel que décrit ci dessus est adopté à la majorité des membres présents moins 2 abstentions.

10)Délibérations régies municipales : La modification des délibérations relatives au régies municipales est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

11) Fond communal de péréquation des ressources intercommunales et communales -FPIC

Comme chaque année, la commune doit choisir entre trois mode de répartition

- répartition de droit commun
- répartition à la majorité des 2/3
- répartition dérogation libre : c'est le mode choisi depuis 2014

Le choix de la répartition par dérogation libre est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

12) Cession de matériel Clear Channel : la société Clear Channel propose la rétrocession à titre gratuit des panneaux publicitaires installés sur la commune suite à la fin du contrat.

La cession des panneaux publicitaire à titre gratuit est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses et publiques

- un administré interpelle la mairie sur la pose des compteurs Linky. Il souhaite que la municipalité se positionne et prenne un arrêté interdisant la pose de ces dispositifs. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce point. L'option d'une réunion d'information publique est retenue avec la participation d'un collectif et d'Enedis.
- Le puits de la place Rambaud est régulièrement encombré de déchets M Jammes propose plusieurs solutions pour remédier à ce problème. Les membres du conseil proposent d'établir un chiffrage pour un grillage et un éclairage interieur Ce point devra être abordé lors du prochain conseil
- M Carré demande qu'un protocole soit établi pour le ramassage des déchets verts et l'évacuation des encombrants M Jammes donne lecture du protocole établi et qui sera affiché à la disposition du public
- M Vassal fait remarquer que le cimetière est dans un état déplorable et demande aux responsables de prendre des mesures : monsieur le maire affirme que le nécessaire sera fait.

- M Conte se fait le porte parole de Mme De Crozals sur le sujet de la pose d'éoliennes
- M Yagues précise que le préfet a en effet demandé l'autorisation d'un mat éolien afin de procéder à une étude environnementale et d'évaluer les éventuelles nuisances
- M Conte demande des précisions sur le platane devant le café : l'arbre n'est pas malade ni mort , il ne sera pas abattu
- M Destainville fait part du compte rendu du comité de pilotage de Aude Centre dans lequel il est question de l'éligibilité à Acqua Domitia des jardins familiaux et qui aurait pour conséquence l'interdiction de puisage de l'eau d'arrosage dans l'Argent Double
Après avoir exposé en détail les tenants et aboutissants de ce projet il considère que si cela aboutit cela signera l'arrêt de mort des jardins familiaux. Il demande à Monsieur le maire d'intervenir auprès d'Aude Centre et du SMMAR afin de contrer ces propositions
- M Chaigne précise qu'il n'est pas normal que le département enlève certain panneaux au motif que ceux-ci ne serait pas aux normes
- Mme Riba précise que la population n'est pas satisfaite des dates retenues pour la fête locale et que le 15 août ne donne lieu à aucune manifestation par le comité des fêtes

L'assemblée n'appelant plus de question , la séance a été levée à 20h 30

Le Maire P Destrem

